



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Le préfet de région

Monsieur le Président,

En application de l'article R.229-54 du code de l'environnement, vous avez sollicité mon avis sur votre projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), via son dépôt sur la plateforme Territoires&Climat de l'ADEME en date du 22 août 2019.

Ce premier travail, élaboré en partenariat avec la communauté de communes Beauce Val de Loire, sous le nom de l'Entente, permet d'envisager des complémentarités et mutualisations utiles entre ces deux territoires, qui partagent une dynamique et des enjeux communs pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Votre implication s'est illustrée dans la mise en œuvre du dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » et l'engagement d'une démarche Cit'ergie accompagnée par l'ADEME.

Le diagnostic produit couvre les champs réglementaires attendus et met en lumière les principaux enjeux et potentiels du territoire de l'Entente. Les données s'avèrent complètes et répondent à l'exigence formelle de déclinaison pour le territoire de la communauté de communes Grand Chambord. Sur un certain nombre de champs (énergies renouvelables, bâtiments publics), je constate que vous avez d'ores et déjà prévu la réalisation d'études complémentaires pour enrichir ce diagnostic par une meilleure territorialisation des opportunités d'action. En complément, la valorisation des démarches engagées par votre collectivité dans le domaine de l'amélioration de l'habitat (notamment par l'identification des secteurs prioritaires pour la rénovation énergétique des logements anciens, et le remplacement des équipements de chauffage au fioul domestique) s'avérerait pertinente. S'agissant de l'enjeu relatif à la qualité de l'air, je relève que le diagnostic ne met pas en évidence l'existence ou non de secteurs géographiques plus problématiques et ne traite pas la question de l'exposition des personnes et bâtiments les plus sensibles.

Monsieur Gilles CLEMENT
Président de la Communauté de communes
du Grand Chambord
22, avenue de la Sablière
41250 BRACIEUX

copie : Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher

1

UNIVERSITÉ VAL DE LOIRE

Votre document stratégique expose des ambitions importantes, tant en matière de réduction des consommations d'énergie (-59 % en 2050), de réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 76 % en 2050) que de production d'énergie renouvelable (multipliée par 8 en 2050), en cohérence avec les orientations fixées aux niveaux national et régional.

La notion de neutralité carbone aujourd'hui portée par le projet de loi énergie-climat et le projet de stratégie nationale bas carbone renforce la nécessité d'accroître nos puits de carbone. Cet enjeu est pris en compte dans le programme d'actions mais gagnerait à être davantage mis en lumière dans le volet stratégique.

Je note que le programme d'actions bâti par l'Entente, construit autour de 8 axes stratégiques, 4 chantiers prioritaires, 33 actions et 83 sous-actions marque peu les spécificités infra-territoriales. Il fait également peu écho aux enjeux d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique décrits dans le diagnostic, à l'exception de la gestion de la ressource en eau dans le domaine agricole (sous-action 2.1.2). Je vous invite à compléter ce point en référence aux vulnérabilités identifiées (retrait-gonflement des argiles, risque inondation, phénomène d'îlot de chaleur urbain).

S'agissant du développement des énergies renouvelables, votre plan écarte le développement de la géothermie a priori. Celle-ci reste une énergie renouvelable performante et opportune, et mérite d'être prise en compte dans votre action 3.2.2 visant une meilleure appropriation des gisements d'énergie renouvelable sur le territoire. Je vous invite à vous rapprocher de la direction régionale du BRGM pour consolider votre stratégie sur ce sujet.

La mobilité est un enjeu fort pour votre territoire et des actions innovantes sont proposées, à l'image de la constitution d'un réseau de points-stops et d'une animation pour optimiser le remplissage des voitures (sous-action 1.1). On peut cependant regretter l'absence de valorisation d'une démarche de plan de mobilité rurale, engagée par ailleurs.

L'Entente portera des moyens mutualisés dédiés à l'animation et au suivi du Plan, ce qui confortera la capacité d'impulsion, sur la durée, d'une nouvelle dynamique. La présentation du dispositif de pilotage-suivi-évaluation du plan (chapitre 5) gagnerait à étoffer les modalités de gouvernance envisagée, l'articulation entre les moyens placés au sein de l'Entente et l'action des deux collectivités dans la mise en œuvre du plan d'action. Les fiches-action s'efforcent d'identifier les partenaires associés, le calendrier et les moyens alloués à l'action. Pour être pleinement opérationnelles, il conviendrait de préciser la source, ainsi que la valeur initiale et la cible associées aux indicateurs.

En conclusion, je salue le travail d'élaboration de ce premier PCAET, qui confirme la volonté affirmée de votre collectivité de contribuer aux enjeux climatiques et énergétiques, aussi bien dans ses domaines de compétence que dans son rôle d'impulsion et de coordination vis-à-vis des citoyens et acteurs socio-économiques du territoire. Ce plan constitue un socle qui devra trouver sa traduction dans vos différents documents de planification et de programmation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs. *K/ls*

Plus cordialement

Le préfet,

Pierre POUËSSEL